

ELABORATION DE LA STRATEGIE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE (SRB) ET DU SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

*Compte-rendu de la 1^{ère} session du
GT 2/ Milieux naturels terrestres*

CADRAGE ET OBJECTIFS

Le processus d'élaboration du Schéma Régionale de la Biodiversité (SRB) est mené dans une double optique :

- Créer un espace de concertation en vue de la construction d'un cadre commun d'intervention en faveur de la biodiversité qui tienne compte des attentes de tous les acteurs martiniquais concernés (associations, entreprises, Etat, collectivités, établissements publics, particuliers, etc.)
- Initier et catalyser une dynamique régionale à tous les échelons de décision (territoires, secteurs d'activités, citoyens), en vue de la préservation et de la valorisation de la biodiversité

Cette première réunion de concertation a pour objectif de rassembler les acteurs de l'aménagement du territoire martiniquais afin d'établir ensemble les problématiques et les enjeux du territoire.

Lieu	Préfecture de Martinique, salle F. Eboué, le mardi 9 septembre 2014
Durée de l'atelier	De 9h00 à 12h30
Déroulé	Rappel de la démarche par Mme PRIAM et M. GOUT. Présentation des objectifs des documents SRB et SRCE. Présentation succincte de l'étude. Présentation de la méthode de concertation et du déroulé de la matinée par Mme BOULET, chef de projet Caraïbes Environnement Développement
Méthode	World Café : 5 questions sont soumises à la réflexion lors de l'atelier. Répartition des participants en groupe de 7 à 8 personnes pour une question. Un rapporteur est désigné par groupe afin de noter les contributions. Au bout de 30 min d'échanges, les participants changent de question et débattent.
Nom des animateurs et qualité	M. LUREL, écologue SEGE BIODIVERSITE Mme BOULET, chef de projet Caraïbes Environnement Développement

Liste des personnes présentes :

Nom	Prénom	Organisme	Qualité
Janvier	Philippe	Conseil Régional	Directeur projet SAR
Priam	Arielle	Conseil Régional	Responsable Service environnement
Gout	Jean-Pierre	DEAL	SPB/ Chargé mission TVB
Lurel	Felix	SEGE Biodiversité	Ecologue
Boulet	Ilhame	Caraïbes Environnement Développement	Chargée de projet SRB/SRCE
Mence	Charles-André	Mairie Ducos	Maire
Liberos	Vanessa	ADUAM	Chargée d'études paysagiste
Maurice-Madelon	<i>Riquette</i>	Mairie de Fort-de-France	Directrice
Venumiere	Nadine	PNRM	Chargée de mission espaces protégés
Goma	Yolaine	CRPM/ Comité randonnée pédestre	Présidente
Mailles	Julien	DEAL	Chargé de mission « faune et flore terrestre »
Quenette	Gwenaël	Conseil Général	Prospective écologique
Delnatte	César	DEAL	SPB/ Chargé de mission écologie végétale
Toulon	Marie-Jeanne	ASSAUPAMAR	Membre de l'association
Mounouchy	Simone	APNE	Membre de l'association
Marie-Joseph	Jocelyne	Mairie de Saint-Joseph	Elue
Hielard	Gaëlle	ODE	Membre de l'ODE
Deknuydt	Francis	CSRPN	Représentant
Fiard	Jean-Pierre	CSRPN	Représentant
Audru	Jean Christophe	BRGM	Directeur

Germany	Yann	Mairie de Fort-de-France	Chargé du développement durable et de la biodiversité
Barnerias	Cyrille	DEAL	SPB/ chargé de mission TVB
Richard	Anne-Charlotte	DEAL	Stagiaire
Guillemot	Blandine	ONCFS	Responsable cellule technique
Limouzin	Amandine	Agence des 50 pas géométriques	Chargée de mission
Chalono	Elisabeth	CBMQ	Directrice
Valsin	Michel	Mairie de Sainte-Anne	Pôle écologie
Conde	Beatriz	Association Le Carouge	Chargée de mission
Coisy	Céline	DEAL	Paysagiste
Lise	Isabelle	CCIM	Service environnement
Beranger	Christelle	PNRM	Chargée de mission Observatoire martiniquais de la Biodiversité
Queneherve	Patrice	IRD	Directeur
Ragot	Lysiane	CMT	Chargée Offre touristique
Moreau	Marie-Michele	Conservatoire du littoral	Responsable Antenne

QUESTIONS TRAITES

Question 1 : Quels sont les critères de définition et de délimitation d'un espace naturel ? Type d'occupation du sol ? Critères de classement des espaces naturels ?

Définition d'un espace naturel :

Certains experts désignent un espace naturel comme un espace non urbanisé, ayant une surface significative et identifiable. D'autres participants attirent sur le fait que certaines espèces rares sont identifiées sur de petites surfaces.

Un espace naturel est défini par son contenu et sa morphologie. Avec la présence d'une vie animale et/ ou végétale à l'état sauvage, qu'il soit humide ou non.

Le critère premier dans la définition d'un espace naturel est la présence d'une végétation.

C'est un milieu à organisation spontanée, qui assure une ou plusieurs fonctions écologiques et paysagère. Ce milieu assure également des services écologiques (alimentation, reproduction, repos).

Exemples de site naturel : les îlets de Sainte Anne, la réserve naturelle de la Caravelle.

Le site naturel peut également avoir été anthropisé / urbanisé partiellement.

Il peut également être géologique et paysager

Exemples de site naturel : Rocher du Diamant, Savane des pétrifications aux Salines, Le Prêcheur, Anses d'Arlet, îlet du Robert (prismes d'andésite et le tunnel de lave).

Le groupe attire l'attention sur le fait que tous les espaces naturels n'ont pas la même valeur. Il est donc nécessaire de les hiérarchiser en vue de les valoriser et de les protéger. Les critères sont à définir en concertation à partir de listes existantes.

NB : les experts souhaitent que le SRCE prenne en compte tous les espaces utiles à la préservation de la biodiversité, et pas uniquement les espaces naturels. Ils souhaitent donc que les jardins familiaux, les parcs et jardins publics soient intégrés dans le schéma de cohérence écologique.

Délimitation d'un espace naturel :

Un espace naturel peut être une unité écologique cohérente qui transcende les limites cadastrales. Par exemple limites d'un bassin versant, ou un massif forestier.

Les éléments déterminant pour bien définir un espace naturel sont :

- un bon contour (spatial) qui repose sur une approche écologique de l'espace et non sur des contraintes de gestion existantes (limites administratives d'une région)
- une identification et une hiérarchisation des enjeux écologiques
- un consensus des acteurs (politiques, usagers, administrations) autour des enjeux
- un financement prévu

Question 2 : Quels sont les outils de gestion disponibles ?

Paramètres à considérer :

- inventaire des espaces et des espèces
- sélection des enjeux
- valeur patrimoniale
- typologie des milieux
- patrimoine commun
- définir et hiérarchiser les enjeux
- système de hiérarchisation des pondérations
- un espace peut être classé par plusieurs critères à coefficient
- RBI et classement esthétique
- circulation plus contraignante
- adaptation de la gestion
- sensibilité du milieu

Outils de planification	Efficacité ?	Acteurs l'utilisant
PLU / SCoT / CAR	Besoin de réactualisation	Collectivités
Arrêté Occupation Temporaire du sol	oui	Préfecture
Plan de gestion du littoral	oui	Conservatoire du Littoral / Commune (gestionnaire)

Outils de connaissance	Efficacité ?	Acteurs l'utilisant
Atlas des paysages	Oui	Conservatoire du littoral Conseil Général Office de l'Eau
ZNIEFF (inventaires)	Non car non opposable aux tiers	
SDAGE	Avis partagés car il doit être décliné en SAGE pour être pleinement efficace	Comité de bassin
Atlas des paysages	-	DEAL
Observatoire Martiniquais de la Biodiversité	Accroît la connaissance mais possède peu de moyen	PNRM
Plan Départementale des Itinéraires de Promenade et Randonnées (PDIPR)	Mise à jour Homologation des guides de randonnées. Les traces sont sécurisées	Conseil Général / ONF

Outils de Protection	Efficacité ?	Acteurs l'utilisant
Acquisition foncière	Oui	Conservatoire du littoral Conseil Général Office de l'Eau
Règlementation	Non car non opposable aux tiers	
Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APB)	Oui	Préfecture
SDAGE	Avis partagés car il doit être décliné en SAGE pour être pleinement efficace	Comité de bassin

Les limites des outils :

- le financement,

- l'implication des acteurs,
- le manque de pouvoir répressif.
- outils opérationnels concrets peu nombreux et absence de visibilité de ceux qui existent. Exemple d'outils opérationnel : aménagement d'une opération sur le terrain pour préserver une espèce
- manque d'experts locaux
- manque de sensibilisation
- insuffisance des outils compensatoires
- lacune des outils de gestion des espèces exotiques envahissantes

Services environnement : agents compétents dans toutes les structures collectivités et services d'Etat. Les services des collectivités ont pour mission de mettre en œuvre les espaces littoraux et côtiers et de mettre en valeur des espaces naturels.

Question 3 : Quelles sont les limites des différentes réglementations ? Quels sont les principaux instruments de protection ? Quelles sont les incitations financières pour le maintien de ces espaces ? Les réglementations destinées aux espaces péri-urbains sont-elles à la hauteur des enjeux et des menaces de ces zones ?

Concernant les Directives Européennes : l'adaptation locale est difficile. La directive cadre eau nécessite une mise aux normes.

Les ZNIEFFs inventorient les espaces botaniques remarquables mais ils ne sont pas opposables aux documents de planification urbaine

L'Arrêté préfectoral de biotope facilite la mise en place de protection.

Autres outils de protection : les réserves régionales, les réserves nationales, les RBI, les RBD, les réserves marines, de chasse

Le parc naturel régional : possède un rôle de police et de surveillance et de coordination. Les espaces du parc ne possèdent de mesures de protection. Il est plutôt gestionnaire des terres. Le parc gère également la réserve naturelle de la Caravelle.

Les contrats de milieu.

Le REDOM est en cours de mise en place. Le réseau Natura 2000, financé par le programme LIFE + possède un pouvoir réglementaire limité.

Le Conseil Général rachète les espaces naturels sensibles.

Autre instrument de protection : sites classés, les sites inscrits, Opération Grand Site qui est un levier financier de protection.

Le régime forestier gère les espaces et ne possède pas de mesures de protection particulières.

Le conservatoire du littoral

Le référentiel d'obstacle à l'écoulement

La liste des espèces protégées : CITES, MEDDE, Arrêté préfectoral. La liste rouge de l'UICN

Le grenelle de l'environnement

Les documents d'urbanisme (PLU, SDAGE, SRCE, SAGE, Charte paysagère, Plan de paysage...)

RAMSAR

La limite :

- elles ne sont pas mises à jour régulièrement,
- elles sont inadaptées au terrain car elles ne sont pas évolutives.
- Problème de lenteur pour leur mise en place
- certaines mesures sont obsolètes ou vetustes
- Problème de gouvernance : l'Etat impose les décisions ou protection sans concertation
- Manque de volonté politique
- La compilation de la réglementation donne un aspect de mille-feuille.
- Manque de spécificité et d'adaptation au territoire.
- Les acteurs soulignent le besoin de simplifier ces réglementations et de créer un guide.
- Limite du SDAGE : manque de gestion dans les bassins versants

Les acteurs :

ONF, les brigades du littoral, l'ONCFS, la police municipale, les agents assermentés, le Conservatoire du littoral, le CSRPN, l'Etat, les associations de protection de l'environnement, ATEN et le CORBIO du SRB.

Limite de la police municipale : manque d'efficacité localement

Autres limites :

- manque de formation ou d'assermentation
- manque d'efficacité des contrôles
- manque de moyen ou de volonté politique
- manque de moyens humains et financiers

Autre instrument : les mesures compensatoires

Ces dernières possèdent un effet pervers à cause de dérives possibles. Est-ce que cela donne le droit de détruire ? Peut-on compenser la perte de la biodiversité ? Le fait de pouvoir compenser la perte d'une espèce par une autre est erroné. Cet outil favorise l'intérêt économique par rapport à l'intérêt écologique.

Mesures incitatives :

- *Principe pollueur/ payeur :*

Le principe pollueur / payeur met en place des subventions de protection et de connaissance. ce principe est biaisé car les agriculteurs et les industriels payent et pas les particuliers.

Exemple : compensation locale pour la baie de Fort-de-France. La compensation peut-elle servir à recréer une mangrove ?

L'évolution de la réglementation en 2007 a permis la protection des espaces.

- *Appels à projet :*

Ils permettent une compensation possible sur des sites anthropisés.

Cet outil est inadapté pour les associations car il demande une grande trésorerie, les dossiers de subvention sont complexes.

- *Les mesures agri-environnementales et autres mesures agricoles.*
- *HQE, ISO, la défiscalisation, le mécénat*

Ces mesures aident donc à la gestion ou à l'acquisition d'espaces naturels

Autres mesures incitatives possibles :

- estimer les services écosystémiques. Cela induit de donner de la valeur au bien-être.
- estimer la restauration des milieux et des corridors pour limiter leur destruction

Le groupe met en avant trois principes : Eviter, Réduire et Compenser avant de Compenser.

Question 4 : Quels sont les enjeux et les pressions ? Quels types de zones sont les plus menacés et les plus fragiles ? Où sont-elles ? Quelles sont ces menaces ? Quelles politiques, quelles stratégies, quelles actions existantes répondent à ces menaces ? Sont-elles efficaces ?

Enjeux identifiés :

- L'échelle de prise en compte : bassin versant. Exemple de la Lézarde jusqu'à Rivière Salée
- Fragmentation des milieux
- Valorisation des terres agricoles
- Reconquête des zones inondables
- Mise en valeur de la mangrove
- Rôle rendu par les écosystèmes. Exemple : récifs coralliens
- Protection du patrimoine faunistique et floristique, protection du patrimoine géologique. on recense 169 sites d'intérêt.
- Equilibre des surfaces artificielles et végétalisées
- Les cours d'eau. Ex : la Vallée Josseau où l'empiétement fort des usagers dégrade le milieu
- Valorisation des espaces naturels : accessibilité et leur aménagement. Exemples : RBI, ZNIEFF Morne Valentin, APB Bois La Charles, grignotage de 50% de la mangrove.
- Zones en haute altitude
- Forêts en basse altitude, interfaces, mangrove, zones humide, littoral et milieu marin

- Sensibilisation / Education : intégration des problématiques des milieux naturels dans les programmes scolaires, communication grand public, les événements sportifs tels que des raids.
- Répression sur les contrevenants jetant des déchets, ou les constructions illégales
- importance de sites de petite échelle, non recensés ou en retraits donc moins de contrôle.

Menaces :

- Pollution de l'air, des sols et des eaux dues à l'agriculture
- L'écoulement des eaux
- L'urbanisation non maîtrisée notamment sur les mornes (exemple urbanisation des mornes de Trois Îlets)
- Défrichements sauvages et l'élevage
- La chasse
- L'érosion et l'artificialisation des terres
- L'extraction
- La méconnaissance du patrimoine
- La surfréquentation
- Les espèces exotiques envahissantes
- Les effets du changement climatique
- Le problème des zones non connectées au réseau
- La monoculture, l'agroforesterie
- Les pollutions lumineuses

Les actions / outils à mettre en oeuvre :

- Entretien des rivières (techniques de revégétalisation, et entretien des berges par ex)
- Modification des pratiques agricoles
- Outils de planification tel que le SDAGE
- Modification des pratiques de vie (ex les jardins partagés)

Question 5 : Faut-il aménager tous les espaces naturels et les ouvrir au public ou les utiliser comme levier d'insertion ? Quels sont les aménagements existants ? Répondent-ils aux attentes de la population ? Est-ce que ces espaces naturels, au regard de leur gestion et aménagement sont suffisamment utilisés comme levier d'insertion professionnel ? Quels sont les exemples d'aménagement compatibles au maintien de ces espaces péri-urbain ?

- **Réponse : NON** pour les espaces à fort enjeux.

L'aménagement de ces espaces les rend fragile et vulnérable aux ouragans et à l'érosion.

L'aménagement des sites peut les rendre également vulnérables aux espèces exotiques envahissantes (risque d'introduction par les visiteurs). Les visiteurs peuvent également déranger également les espèces sensibles (ex oiseaux marins ou tortues).

L'aménagement ou l'ouverture d'espaces naturels à fort enjeux risque de régresser et d'altérer la dynamique de l'écosystème

Exemple : Crête Jean-Louis à Case Pilote

- **Réponse : OUI** pour les espaces déjà fréquentés

Certaines précautions doivent être prises en compte : l'érosion, le piétinement, les pollutions, aux déchets, la dégradation des sites, les prélèvements sauvages

Les experts soulignent quelques points de recommandations à avoir à l'esprit:

- ouverture régulée des sites,
- aménagements réduits (poser des caméras)
- aménagements pour l'interdiction d'accès
- penser à des aménagements globaux et améliorer l'existant
- aménagement de certains espaces adaptés à tous
- Ouverture encadrée et canalisée de certains espaces (et fermeture de certains espaces)
- Gestion équilibrée des espaces

Exemples d'îlets : Sainte Marie, Pain de sucre. La presqu'île de la Caravelle

- Sensibilisation des usagers avec des panneaux d'information
- Les participants pensent qu'il faut utiliser les aménagements des espaces naturels comme levier d'insertion mais avec un accompagnement et un encadrement adapté. Exemples d'aménagements réussis : les berges ducs PTCE et la mise en valeur des sources

Exemple d'aménagement qui n'a pas réussi : le chantier d'insertion ABSALON

- Un guide méthodologique et / ou un accompagnement technique pour un bon aménagement des sites naturels est nécessaire.

L'ONF informe le groupe qu'il existe un guide d'aménagement des ouvertures. Autre exemple de guide existant : guide d'aménagement des plages pour les tortues marines

Les participants semblent d'accord sur le fait que certains sites devraient être fermés comme par exemples les îlets à préserver, les crêtes et les pentes (sentiers du massif Pelée)

Un constat a été fait : les sentiers d'insertion sont inefficaces

Certains espaces devraient faire l'objet d'une valorisation comme la mangrove ou baie Ducos.

Zones péri-urbaines :

Concernant les zones péri-urbaines, un aménagement avec des plantes locales est conseillé.

Exemples d'aménagement péri-urbain : aménagement du Morne Cabrit (en chantier d'insertion), le parcours de santé *Anne Ogtan*, Didier

Exemple d'aménagement hydrographique : l'ancien lit Lézarde, La Manche

Certains aménagements en faveur de certaines espèces peuvent être développés en chantier d'insertion: les nichoirs, le maintien de certains milieux